

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
09/9/49  
DOSSIER N°7081**

**CONVENTION DE TRANSMISSION DES DONNEES  
RELATIVES AUX SITUATIONS DE PLACEMENT D'UN ENFANT  
AVEC LA CAF, LA MSA ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
LA CREUSE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Guy MARSALÉIX, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON  
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-  
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : CONVENTION DE TRANSMISSION DES DONNEES RELATIVES  
AUX SITUATIONS DE PLACEMENT D'UN ENFANT AVEC LA CAF, LA MSA  
ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-09/9/49 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de transmission des données relatives aux situations de placement d'un enfant, entre le Conseil Départemental de la Creuse, la Caisse d'Allocation Familiale et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole qui prendra effet à compter de la signature et pour une durée de 3 ans ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant, à signer la convention de transmission des données relatives aux situations de placement d'un enfant jointe à la présente délibération.

**Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**